

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20220615-D2022411-DE
Reçu le 20/06/2022
Publié le 20/06/2022

Délibération :
D_2022-4-11

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 15 juin à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil : 25 mai 2022

Présents : 13

Présents : Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne-Marie, Madame BLAINEAU Chantal, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTÉGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur TRANCHET Jean-Pierre

Votants : 16

Pouvoirs :

Madame DESCLAUX Cécile a donné pouvoir à Monsieur SARRAT Rémi
Madame MALLIVERT-LANOË Véronique a donné pouvoir à Madame MONTÉGU Bénédicte
Monsieur DOUET Anthony a donné madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle

Excusé(s) : Madame DESCLAUX Cécile, Madame MALLIVERT-LANOË Véronique et Monsieur DOUET Anthony

Absent(s) : Madame CORBIN Manitraritia, Messieurs GAUTIER Laurent et MORA Vincent

Secrétaire de Séance : Mesdames SCHWARTZWEBER Christine et MONTÉGU Bénédicte

Objet : Attribution de subvention à
La Prévention Routière

Madame le Maire donne la parole au Président de la Commission « Relation avec les Associations ». Après examen, en commission, le dossier de demande de subvention étant complet, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de **150 €** à la prévention routière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DECIDE D'ATTRIBUER une subvention d'un montant de **150 €** à la **prévention routière**,
AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement de celle-ci,
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 15/06/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 20/06/2022

